

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
01 octobre 2024

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

*Mis en ligne :*  
08 octobre 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Absent :** DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 22****Délibération n°2024-101. VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition des parcelles à la Juteauderie pour l'association ANETH – renouvellement de la convention**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la commission culturelle et vie associative, animations locales en date du 2 octobre 2024,

**CONSIDERANT** que l'association ANETH occupe depuis 2017 un terrain communal situé à la Juteauderie dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit,

**CONSIDERANT** que la convention est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler,



Ferme Animation - Site Juteaudrie - Annexe convention



RP. 136

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE  
AUTORISE** M le Maire à signer la convention jointe en annexe avec l'association ANETH.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

